



HAL
open science

Intervention lors de la table ronde n°3. Le développement durable par la preuve: argumentaire pour convaincre sur la valeur ajoutée du développement durable, tiré des leçons d'expériences.

Solange Hernandez

► **To cite this version:**

Solange Hernandez. Intervention lors de la table ronde n°3. Le développement durable par la preuve: argumentaire pour convaincre sur la valeur ajoutée du développement durable, tiré des leçons d'expériences.. 7èmes Assises Nationales du Développement Durable "Le développement durable, levier de sortie de crise ?", Assises Nationales du Développement Durable, Nov 2013, Marseille, France. hal-01309508

HAL Id: hal-01309508

<https://hal.science/hal-01309508>

Submitted on 29 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Intervention lors de la table ronde n°3. Le développement durable par la preuve: argumentaire pour convaincre sur la valeur ajoutée du développement durable, tiré des leçons d'expériences

HERNANDEZ Solange

Aix Marseille Université, IMPGT, CERGAM EA 4225,13540 Puyricard, France

Dr. Solange HERNANDEZ

Docteur en Sciences de Gestion – CERGAM EA 4225/ Equipe Management Public
Maître de conférences HDR – Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale
Aix-Marseille Université

Intervention lors de la table ronde n°3 : le développement durable par la preuve : argumentaire pour convaincre sur la valeur ajoutée du développement durable, tiré des leçons d'expériences

7^e Assises Nationales du Développement Durable (ANDD), « Le développement durable, levier de sortie de crise ? », Marseille, 25-26 novembre 2013

Coordonnées de l'auteur de référence:

Solange HERNANDEZ

Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

21, rue Gaston de Saporta

13625 Aix-en-Provence Cedex 1

solange.hernandez@univ-amu.fr

Ma vision du développement durable → Le développement durable sera pratique ou ne sera pas.

Omniprésence dans les discours (greenwashing)
Discrétion dans les actes

Pourtant des cas d'application tangibles et qui démontrent leur efficacité se multiplient

Mais faible médiatisation en dehors des cercles d'acteurs sensibilisés à ces thématiques.

Un secteur révélateur des enjeux du développement durable à travers des cas concrets: l'agriculture → L'agriculture est un champ exemplaire à ce titre

Il catalyse le pire et le meilleur dans les choix politiques et les pratiques managériales

Agriculture bio vs agriculture intensive (externalités négatives nombreuses et très fortes sur la santé → santé via l'alimentation ou santé des professionnels, l'environnement, le paysage, l'économie locale donc cohésion sociale locale: le cas breton actuel: démantèlement de l'économie locale de l'agriculture et l'élevage intensif)

Exemple : pollution des eaux préoccupante, perte de biodiversité végétale et animale, impact sur la santé (développement de maladies professionnelles → pesticides : des victimes demandent le classement en maladie professionnelle¹ (LEMONDE.FR 27.02.12), présence dans les denrées alimentaires, changement climatique : elle contribue à 20% des émissions nationales de GES).

Effets domino souvent sous estimés

Emeutes de la faim → Révolutions printemps arabes.
Génocide malthusien Rwanda

➤ ¹ **Herbicide Lasso : interdit à la vente**

La condamnation qui a frappé, lundi 13 février 2012, le deuxième herbicide de Monsanto est plus significative. Les juges français ont en effet considéré que le fabricant de produits phytosanitaires devra indemniser "entièrement" le plaignant, Paul François. Ce céréalier ne travaille plus qu'à mi-temps, en proie à des fatigues chroniques et des maux de tête tenaces. Les médecins considèrent que son système nerveux central a été affecté à la suite de l'inhalation du Lasso.

Monsanto a fait appel. "Les produits de Monsanto sont conformes aux exigences de sécurité en place au moment de leur mise sur le marché. [La société] a une politique très rigoureuse en ce qui concerne l'évaluation scientifique de la sécurité des produits de protection des plantes", a réagi l'entreprise, dans un communiqué.

Jugé dangereux, cet herbicide est pourtant interdit au Canada depuis 1985, en Belgique et au Royaume-Uni depuis 1992 et en France depuis 2007 (il avait été autorisé le 31 décembre 1968).

Il concentre les paradoxes propres au développement durable

Manger ou conduire? (agro carburants vs agriculture vivrière/ destinée à l'alimentation)
exemple brésilien → canne à sucre/ éthanol

Diversité vs local (demande contradictoire des consommateurs et de l'agro-industrie)

Qualité et proximité alimentaire vs foncier pour habitat périurbaine/ zone commerciale/ industrielle

Enjeux au moment où 52% des habitants de la planète sont des urbains ? Les nourrir !

→ Agriculture périurbaine :

Enjeux de proximité: le transport a un coût (énergie fossile, denrées périssables, déstabilisation en cas de difficulté d'approvisionnement)

Besoin d'alimenter les populations citadines: modèle urbanistique devient la norme.

Nécessaire de repenser l'agriculture → initiatives société civile et décision publique locale → action publique locale/ stratégie de développement local.

Logique endogène, déjà mise en avant dans les années 1970. Le développement local pérenne et durable passe par la mise en valeur endogène des richesses locales. Or, cette richesse peut être liée à l'agriculture.

Valeur ajoutée de deux cas concrets → initiatives locales

Aubagne

L'agriculture périurbaine sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est situé à l'Est de Marseille, au sein de l'espace métropolitain Aix-Marseille-Toulon. Il est entouré de trois massifs (Garlaban, Sainte-Baume et Régagnas) et s'est développé dans une cuvette irriguée par l'Huveaune. Aubagne est la ville centre de ce territoire et se trouve à l'intersection de trois axes autoroutiers (axes Marseille/Aix, Marseille/Toulon et Aix/Toulon) qui ont « dévasté » sa plaine agricole.

Cette position la rend très attractive mais la contraint fortement dans l'aménagement de son territoire. En effet, l'agriculture y occupait une place prépondérante jusque dans les années 1980, mais le phénomène de périurbanisation a généré une explosion démographique dans les communes initialement rurales situées autour d'Aubagne, ce qui a considérablement modifié le territoire. Effectivement, la population a crû de près de 80% en 30 ans, dépassant les 100 000 habitants en 2008 alors qu'elle en comptait 60 000 habitants en 1975.

L'installation et le développement des zones industrielles des Paluds, de St Mitre et de Napollon ont également contribué à cette transformation importante. De ce fait, l'activité agricole s'est peu à peu marginalisée au profit des activités secondaires et tertiaires. La Surface Agricole Utilisée (SAU) est ainsi passée de 2 930 hectares en 1979 à 890 hectares en 2010.

Cependant, à partir de 1993, la commune d'Aubagne a pris la décision politique d'arrêter cette « hémorragie » concernant la perte des terres agricoles, en décidant de conforter l'agriculture en tant qu'activité économique et d'ainsi créer la première « Charte Agricole » qui s'inscrit dans un « projet de développement local équilibré ». A présent, en matière d'aménagement du territoire et d'agriculture, l'échelon administratif retenu est celui de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (l'Agglo), qui regroupe douze communes à ce jour (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, St

Savournin et St Zacharie). Ces communes représentent un peu plus de 100 000 habitants sur une surface de 250 km².

Les enjeux de l'agriculture périurbaine → Le principal enjeu est le foncier.

La demande de terrains constructibles pour l'habitat individuel pavillonnaire étant telle que les zones agricoles sont souvent considérées comme des réserves de terrains à bâtir, non seulement par les individuels et les promoteurs mais aussi par les agriculteurs eux-mêmes → on assiste à l'émergence d'une nouvelle demande de la population urbaine qui est à la recherche d'un cadre de vie agréable, de paysages naturels, tout en étant à proximité de la ville.

Cette proximité est aussi un atout pour l'agriculture périurbaine → proximité d'un important bassin de vie et de consommation et donc de ne pas avoir de difficultés concernant l'écoulement de la production.

Par contre, **sa contrainte majeure est celle de l'accès aux terres.** En effet, les terres sont de moins en moins nombreuses, leur coût est très élevé, les parcelles sont petites et souvent éloignées les unes des autres du fait du mitage de la zone par le bâti résidentiel principalement. Par conséquent, des **conflits d'usage** entre les agriculteurs et les riverains peuvent s'ajouter à cela.

Décision publique locale et initiative socioprofessionnelle et citoyenne

Pour tenter de pallier ces différents problèmes, le Maire de l'époque, Jean Tardito, initia et présida un comité de pilotage constitué d'agriculteurs, de représentants de la profession agricole, des administrations et des collectivités territoriales en vue de trouver un consensus pour le maintien de l'agriculture sur le territoire de la communauté de communes GHB. Ce comité de pilotage donna lieu à la **création de la première Charte Agricole de 1993.**

Cette charte avait quatre axes principaux :

- L'action foncière : avec la signature d'une convention avec la Safer,
- La création d'un Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA),
- La modernisation du réseau d'irrigation afin de raccorder les exploitations au réseau d'irrigation sous pression,
- La création d'une marque « Jardins du Pays d'Aubagne (JPA) » pour valoriser la production locale.

Selon Consales (2001) « *la réussite, même modérée, de l'action aubagnaise constitue de ce fait une référence en matière d'agriculture périurbaine, tant au plan régional que national. Pour les professionnels agricoles locaux, cette expérience s'impose comme un exemple à suivre* ».

En effet, la pression foncière reste très forte et les terres agricoles ont encore diminué mais une véritable dynamique de développement économique autour de l'agriculture est observable.

C'est notamment à travers celle-ci que s'est développé le **système des AMAP**, dont la première installation s'est faite à Aubagne en **2001**.

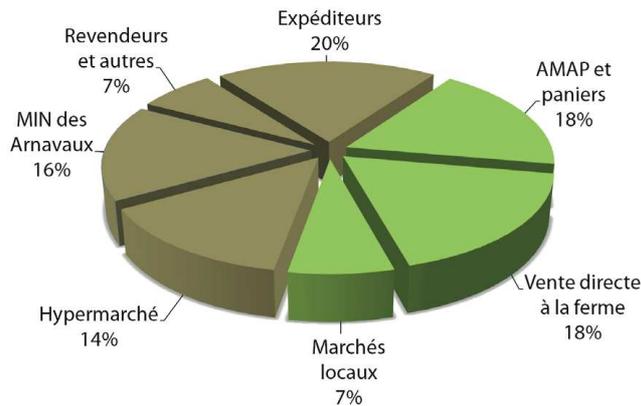


Figure 2: Mode de commercialisation des fruits et légumes du territoire (Source Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône)

Les AMAP sont un autre exemple significatif de ces nouvelles relations ville-campagne. Un des éléments clés de ce fonctionnement est la relation qui se crée et se développe entre les producteurs et les « consom'acteurs ». « Les AMAP sont à l'origine d'un système économique dans lequel l'ancrage territorial est l'élément fondamental. C'est un système constitué de sous-systèmes localisés situés au sein d'un vaste tissu urbain métropolitain (Minvielle, Consales, Daligaux, 2011).

Ces associations regroupent des consommateurs autour d'un producteur local, sur la base d'un contrat d'engagement. Le consommateur s'engage à payer par avance la production et à participer à la distribution de paniers. De son côté, le producteur s'engage à fournir un panier par semaine à ses consommateurs.

Ces « nouveaux modèles » de consommation ont amorcé la création de la commercialisation de produits locaux en circuits courts, qui sont aujourd'hui en plein essor. **Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, 43% de la production de fruits et légumes sont vendus en circuits courts, contre 3% à l'échelle du territoire.**

Parallèlement à ces initiatives, un engouement de la part des consommateurs pour les produits issus de l'agriculture biologique et une prise de conscience des agriculteurs en matière écologique est à relever. **Sur le territoire, 13% de la production sont certifiés « agriculture biologique » et 14% de la production sont cultivés en « agriculture raisonnée ».** Quasiment un tiers donc.

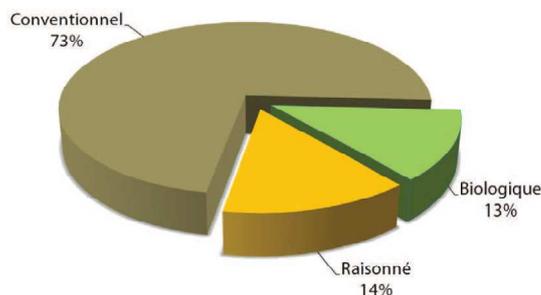


Figure 3: Mode de production des exploitations agricoles du territoire (Source Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône)

Ces évolutions étant significatives, la charte devait elle aussi progresser pour rester en cohérence avec les projets développés sur le territoire et pouvoir les accompagner. Aussi,

cette charte a été réécrite en 2011, après trois années de travail collectif. Un bilan de la première charte a été fait, suivi de l'élaboration de nouvelles perspectives.

La nouvelle charte a donc été élaborée en concertation avec le nouveau SCOT « grenellisé », l'Agenda 21 et le Plan Climat. Dans cette dynamique de concertation, la charte agricole constitue le volet agricole du SCOT.

Cette charte fait partie du SCOT et sera de ce fait opposable aux différents PLU des communes membres. Cette mesure est marquée par la volonté « que la terre agricole ne soit plus un objet de spéculation foncière » (VM) et de remédier au fait que « la terre est devenue un bien marchand » (MT).

Cette sanctuarisation des terres devra être accompagnée de mesures qui valoriseront les terres fertiles, afin que les espaces agricoles soient considérés comme des « supports économiques » et non comme des réserves de terres à urbaniser. Cela permettrait également que « des terres en friche qui ne profitent à personne » (CB) puissent être cultivées.

Les agriculteurs interviewés insistent cependant, sur le fait « ne pas compenser la perte de terres maraîchères, alluvionnaires par des terres qui sont en pied de colline... » (CB), et qui seraient incultivables pour du maraîchage par exemple.

Par conséquent, l'enjeu foncier reste entier mais de **nombreuses mesures réglementaires** sont en cours afin de pouvoir le maîtriser.

Complétant les initiatives publiques locales, des initiatives socioprofessionnelles et citoyennes sont visibles dans l'agriculture périurbaine sur ce territoire.

→ Partenariat et mise en réseau

Cette mise en réseau, ces partenariats sont essentiels pour la réussite de projets portés par une collectivité. C'est cette co-construction qui assure la pérennité des actions mises en œuvre. Elle est toutefois reconnue comme étant à la fois nécessaire et difficile. Que « l'approche partenariale est constructive pour la collectivité » (PF). Qu'il y a un « besoin de co-construction, pour qu'il y ait une prise de conscience, par des actions de sensibilisation, d'explication, des élus et des citoyens » (VM). « La co-construction de la nouvelle charte agricole s'est faite avec tous les acteurs concernés et particulièrement les agriculteurs même si ce n'est pas toujours facile » (CH).

Dans le cadre de la Charte, un comité de gestion a été mis en place depuis 1993, « un comité de gestion qui se fait chaque année où l'on fait le bilan de nos actions de l'année et où l'on voit si chacun a porté sa pierre à l'édifice. Avec un programme d'actions, d'engagements est validé à chaque fois, chaque année. » (VM)

La collectivité doit initier la « mise en place de lieux de construction et d'échange » (CH). Ainsi, elle doit « animer une dynamique collective et faire lien avec les réseaux existants » (NF).

Elle s'y attèle depuis de nombreuses années en étant adhérente de **Terres en Villes**, de **Terre de Liens**. « On agit au niveau national avec le réseau *Terres en villes* » (MT) ; « *Terre de Liens* c'est une sorte de réseau, de fédéralisme » (PF).

Le partenariat développé avec la Safer et la Chambre d'agriculture est également très important. « Historiquement à Aubagne, tradition d'association entre Agglo, Safer et Chambre d'Agriculture » (EG) ; « à Aubagne, convention existe entre l'Agglo et la Safer, on travaille en collaboration » (EG).

Ces réseaux sont multiples et variés. Certains sont plus techniques et spécifiques aux agriculteurs: « Travail en réseau avec le groupe de recherche en agriculture biologique, l'association provençale de recherche en culture légumière, et avec l'institut national de

recherche agronomique » (NF) ; « Les Ceta font partie d'une fédération » (NF). Notons que « la profession est bien implantée et dynamique. Ce dynamisme est notamment lié au réseau des maraîchers bio. Ils ont une attitude d'accueil des stagiaires, de soutien, de formation, c'est une force pour le territoire » (EG) ; « Et ça, pour l'avoir vécu, c'est primordial d'avoir un échange de savoir-faire, et aussi de créer des CUMA (des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) et de leur réseau fédératif. » (VM)

Enfin, le système des « AMAP est quelque chose d'extraordinaire en terme de réseau, d'entraide » (JL). Chaque AMAP est adhérente à un réseau régional, qui lui même adhère au réseau national. « Le réseau s'appelle Miramap...c'est un collectif des régions » (JL).

Ces réseaux, issus de partenariats, induisent également une autre évolution de nature qui est la participation citoyenne.

Ces partenariats enrichissent les relations tant entre les agriculteurs eux-mêmes qu'avec la population. Les AMAP sont en ce sens un très bel exemple de réseau. Ces réseaux contribuent aussi à **développer le lien social**.

Cette évolution a été initiée par les **AMAP** : « qui ont relié les paysans et les citoyens, c'est quelque chose d'extrêmement fort » (JL) car «c'est très important d'être soutenu par la population » (JL). Parallèlement, la loi SRU a institué la participation des citoyens dans la décision publique locale.

L'évolution de cette dynamique s'observe aujourd'hui : « il y a des attentes que ce soit de la part des citoyens, des consommateurs, des porteurs de projets » (PF) ; « les citoyens deviennent acteurs de leur territoire » (VM) ; « il y a une prise de conscience...besoin de co-construction, de sensibilisation et d'explication auprès des citoyens » (VM) ; « les gens (habitants, citoyens) sont hyper sensibilisés, ça dépasse la sphère agrico-agricole » (MT).

Exemple : le projet des *Jonquiers*, développé par la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et l'association Terre de Liens Paca en est une parfaite illustration. C'est en effet par une **acquisition collective citoyenne**, soutenue par la communauté d'agglomération et la foncière Terre de Liens que l'installation d'un couple de maraîchers « bio » pourra se faire sur un terrain agricole, comprenant une habitation, sous la forme « d'un bail de carrière ».

Ici, le « nouvel acteur est le citoyen, notamment à travers la *Foncière de Terre de liens* » (PF). « La percée de *Terre de Liens* me plaît beaucoup parce que c'est la prise en compte citoyenne du problème foncier » (JL)

L'enjeu social est identifié aussi à travers les **nouveaux profils d'agriculteurs**. En effet, nous assistons à l'évolution de la profession agricole car il y a « de plus en plus de jeunes qui veulent s'installer hors du cadre familial » (VM), « des nouveaux profils, c'est à dire des jeunes qui ne sont pas du tout issus de famille de paysans » (VM). Mais aussi de nouveaux projets agricoles : « installation de nouveaux projets qui bouleversent les filières habituelles, avec des productions comme le safran ou la spiruline et des modes de distribution comme les AMAP » (EG). Ces **filiales innovantes** se développent de plus en plus, car elles sont peu pourvoyeuses en surface et peuvent s'adapter à des terrains moins fertiles (donc moins chers). De plus, étant des produits spécifiques, la rentabilité du projet peut être plus rapide.

Les jeunes prétendants à l'installation sont donc en recherche de terres agricoles, biens très rares comme nous l'avons vu précédemment. Aussi, les agriculteurs interrogés pensent qu'il y a une nécessité à « promouvoir les jeunes qui cherchent à s'installer auprès des maires » (VM) afin qu'ils aient plus de chances de trouver un terrain. Parallèlement, il faut **promouvoir et développer la formation agricole** parce que c'est un métier difficile qui n'est pas tellement

valorisé : « la formation des agriculteurs car c'est un métier difficile et que de plus en plus de jeunes s'installent hors cadre familial, en créant l'offre tu créés la demande » (MT).

Agroforesterie

Aujourd'hui, le pays d'Aubagne et de l'étoile poursuit la réflexion et l'action plus loin en se penchant sur les pratiques agricoles innovantes : l'agroforesterie. D'ailleurs au moment où nous parlons, se tient une réunion de sensibilisation à l'agroforesterie à St-Zacharie qui fait partie de la communauté d'agglomération.

L'association Forêt Modèle de Provence et la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile vous convient à une réunion d'information pour vous présenter des exemples de mises en place de dynamiques agroforestières au sein de territoires le: Mardi 26 novembre à 9h30 À Saint-Zacharie

Cette réunion se veut être le point de départ d'une dynamique de développement de cette pratique au sein de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et plus largement sur l'ensemble du périmètre de la Forêt Modèle de Provence.

Cette action s'inscrit dans la volonté de ces deux organismes de proposer des projets innovants et reproductibles pour une gestion multifonctionnelle des espaces périurbains, comme en témoignent le programme d'actions de Forêt Modèle de Provence et l'agenda 21 de la communauté d'agglomération.

Retombées économiques

L'agriculture périurbaine est considérée par les différentes personnes interrogées comme « une activité économique à part entière ». C'est en effet une activité qui est en **demande de main-d'œuvre perpétuelle et qui peut générer des emplois indirects**. En outre, cette faisabilité économique a pris un nouvel essor dans le développement des **circuits courts** de distribution, notamment à travers les **AMAP** et la **vente directe** (à la ferme directement ou sur un marché de détail, de type espace producteurs). Comme le souligne Virginie Makeeff, l'élue communautaire en charge de l'agriculture : « le défi économique est de développer les circuits courts, **système rentable et plus équitable** pour les exploitants agricoles ».

Il est important de noter que la majorité des exploitations du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont des exploitations familiales, implantées sur de petites parcelles (entre deux et six hectares chacune) et qu'elles sont viables. Elles sont généralement **moins endettées** que les structures de taille plus importante (cf entretien avec Nathalie Ferreira, technicienne CETA). Ces structures familiales sont aussi **moins vulnérables** aux aléas des récoltes dus au climat, car elles ont une production diversifiée, qui leur permet d'avoir une meilleure planification annuelle. Et le développement des circuits courts et principalement les AMAP ont insufflé un **nouvel élan**, tant pour la pérennité économique de ces structures que dans la relation aux consommateurs.

Jérôme Laplane explique ainsi : « On représente bien à la fois une force économique parce qu'une forme AMAP c'est plus facile pour les paysans que d'aller au marché de gros donc c'est plutôt une embellie économique » mais surtout que : « Les AMAP sont quelque chose d'extraordinaire car les paysans tout seuls, ils ne peuvent rien faire, et c'est là où la périurbanité c'est extrêmement important, on est au plus près de ce qu'il se passe mais on a **besoin des consommateurs** ».

Virginie Makeeff, élue et agricultrice, ajoute aussi : « qu'une petite exploitation familiale, elle a sa place et qu'elle est viable. Ce n'est pas évident, car dans les mentalités, on pensait qu'une exploitation agricole viable était forcément quelque chose qui était intensif. Et nous, on démontre un **autre modèle d'agriculture** ».

Cet enjeu économique est donc marqué par le développement des circuits courts mais également par l'essor de **l'agriculture biologique**, qui représente un nouveau marché pour les agriculteurs.

« Il y a encore de la place en pagaille pour de nouveaux agriculteurs bio » (OP), ou encore « nous n'avons pas assez de produits pour satisfaire la demande en produits bio et locaux, nous travaillons avec un grossiste qui fait venir des produits d'Espagne ou d'Italie » (MB) ; « Les producteurs locaux écoulent toute leur production en circuit court et nous apportent uniquement leur surplus, au coup par coup » (CC).

Le projet de **restauration collective bio**, demande également une production plus importante et surtout une organisation différente pour les producteurs mais ce marché représente un nouveau débouché économique non négligeable.

Par conséquent, l'enjeu économique est essentiel pour l'agriculture périurbaine car c'est lui qui lui assure sa **stabilité**. Les circuits courts sont avantageux économiquement pour les producteurs qui n'ont plus à se déplacer (dans le cadre des AMAP ou de la vente à la ferme), ce qui représente un gain de temps, non négligeable dans cette profession qui en est très pourvoyeuse, et un gain financier inhérent aux coûts de transport. De plus, le système des AMAP permet à l'agriculteur d'avoir une stabilité financière puisque les consommateurs s'engagent sur une saison, et de pouvoir mieux planifier ses cultures. Le consommateur s'y retrouve également en matière de traçabilité et de qualité des produits.

APL Brésilien

Au Brésil, les SPL sont devenus les APL (Arranjos productivos locais *alranch prouductivoch locaèch*) → arrangement (sens de bon ordre) productif local

Définition APL = regroupements, sur un territoire donné, d'entreprises appartenant à un même secteur d'activité. Ces entreprises sont en interrelation les unes les autres dans un processus d'apprentissage effectué en partenariat avec différentes instances locales en vue d'améliorer leur position concurrentielle. La référence à un regroupement d'entreprises évoque une dynamique locale à l'intérieur d'un territoire pouvant être un quartier d'une ville moyenne ou un ensemble de petites villes ou encore un bassin hydraulique, une vallée, etc., où il est possible de reconnaître un sentiment d'appartenance ou une identité propre susceptible de favoriser les interrelations entre les différents acteurs.

La mise en place des APL au Brésil → une réponse à la non durabilité (externalités négatives de l'agro-négoce)

Les résultats du réseau de recherche sur les APL (Redesist) ont rapidement suscité l'intérêt des organismes de développement, en particulier celui de la Banque Nationale de Développement Economique et Social qui était à la recherche de nouveaux modèles plus adaptés aux besoins du pays dans la durée.

En effet, le modèle économique brésilien, basé jusque-là sur **l'exploitation des ressources naturelles à destination de l'exportation et symbolisé par l'« agro négoce », a suscité de nombreuses critiques**. Bien que celui-ci permette à court terme d'apporter des recettes importantes à l'État brésilien et de rembourser sa dette externe, il n'assure pas son développement durable. Ce modèle produit une **crise écologique (déforestation, érosion, dégradation des sols, effluents,...) et sociale** qui se traduit par les atteintes à la sécurité alimentaire ainsi que l'exclusion et l'exode rural qui nourrissent les favelas de manière exponentielle.

L'objectif est désormais de soutenir ces APL qui sont perçus comme le moyen de valoriser localement les expériences et les produits, ainsi que de développer une efficacité collective qui confère aux agriculteurs concernés par ces arrangements, un avantage compétitif spécifique.

Ainsi, en 2004, un groupe de travail permanent (GTP), réunissant 23 puis par la suite de 33 institutions publiques (ministère, banques, instituts de recherche et de développement dans les domaines agricole, industriel, commercial et financier), a été créé pour mettre en place une méthodologie intégrée d'appui aux APL du Brésil.

Les termes de référence pour la politique d'appui au développement des APL (Grupo de Trabalho Permanente para Arranjos Produtivos Locais 2004) caractérisent les APL en fonction d'un certain nombre de variables permettant leur identification sur le territoire national: niveau minimal de concentration sectorielle d'entrepreneuriats dans le territoire, concentration d'individus occupés dans des activités productives en relation avec le secteur de référence de l'APL, niveau de coopération entre les acteurs participants à l'arrangement et existence de mécanismes de gouvernance.

En 2004, environ 340 APL à travers tout le pays. Leur répartition sectorielle se présente ainsi : **agroalimentaire 28 %** ; vêtement 16 % ; tourisme 12 % ; meuble 11 % ; construction 8 % ; artisanat : 6 %. Leur répartition régionale est la suivante : Sud 31,7 %, Nord-est 23,8 %, Sud-est 18,2 %, Nord 15,5 %, Centre-Ouest 10,9 %.

Nouvelles tendances des APL : technologie de l'information, **de l'eau de vie (caxaça), de la production laitière, de la floriculture, de la pisciculture et enfin de la viticulture.**

Selon leurs partisans, les **avantages** découlant des APL sont :

- disponibilité d'une main d'œuvre susceptible de répondre à des qualifications spécifiques,
- facilité de liens avec les fournisseurs
- facilité de liens avec les services publics
- circulation à l'information
- contexte favorable à l'innovation

Comment les **renforcer** ?

- encouragement de la dynamique du regroupement d'entreprises ;
- organisation de la production ;
- accès au marché.
- information et accès aux marchés intérieur et extérieur.

Exemples : le Pará Baixo Amazonas de l'État du Pará : L'APL fruiticulture/ananas de Santarém, L'APL fruiticulture de Oriximiná, un renforcement du dispositif nécessaire, L'APL lait de Alenquer, un accord entre les acteurs indispensable

Des outils de développement en construction dans le Pará Baixo Amazonas de l'État du Pará

ADA (l'Agence de Développement de l'Amazonie) a développé, en 2003-2004, une méthodologie de localisation, identification et caractérisation des APL, ce qui lui a permis de cartographier 16 APL en Amazonie. À partir de 2007, l'État du Pará s'inscrit dans une stratégie claire de décentralisation, en prenant pour unité de gestion à la mise en place des APL, des régions d'intégration qui correspondent, dans certaines zones, aux territoires ruraux.

L'organisme qui développe fortement ces actions territoriales est le Secrétariat à l'agriculture (Sagri), qui se trouve renforcé en 2007, et met en place des partenariats solides avec les instituts parapublics comme l'Emater (appui et conseil agricoles), Adepara (contrôle de l'élevage), l'Iterpa (gestion des terres appartenant à l'Etat du Pará) et le Ceasa (gestion de l'eau).

Par sa stratégie de développement des APL, le SAGRI entend assurer la diversification de la base productive de la région par les innovations technologiques, l'appui aux processus d'apprentissage, le renforcement ainsi que la modernisation des arrangements et de la chaîne productive du secteur de l'élevage.

Les syndicats et les fédérations régionales, puissants dans certaines régions, sont mis à contribution pour mener à bien cette stratégie de décentralisation.

Trajectoire de l'APL fruiticulture/ananas de Santarém

Un rapide rappel historique permet de montrer l'importance du rôle joué par l'APL pour le développement des communautés du pôle de l'ananas.

La colonisation du plateau de Santarém a eu lieu très tardivement, dans les années 60, par une population immigrée très pauvre venant principalement de l'État du Maranhão, dans le Nordeste. En 1983, devant l'attitude prédatrice des intermédiaires et la très grande précarité dans laquelle se trouvaient les agriculteurs du plateau de Santarém, un groupe de ces agriculteurs, déjà en partenaires de l'Emater, a créé l'association l'Aprusan (Association de producteurs de Santarém), destinée à mettre en place et à gérer des marchés de producteurs à Santarém.

En 1996, l'Emater a mis en place des **formations sur l'amélioration de la production d'ananas** dans les communautés de l'actuel pôle et a appuyé la **création d'une association** qui ne sera agréée qu'en 1999, sous la dénomination d'Amtab (Association des producteurs et des habitants des communes de Terra de areia, Agua Fria et Baixa d'agua). Les activités de cette association portent sur les **achats groupés et l'élaboration d'un projet agro-industriel**.

Dès 2000, les **premiers producteurs de Soja**, venus du sud du Pays attiré par l'installation du terminal d'exportation de grain Cargill à Santarém, s'installent dans la région et commencent à acheter les terres des premiers habitants qui, en général, migrent en ville. Ils mettent en place une agriculture hautement mécanisée et utilisatrice d'intrants qui contraste avec l'agriculture, essentiellement manuelle, des autres agriculteurs qui sont restés sur place. Le STTR de Santarém s'oppose, dès cette époque, à cette évolution qu'il considère comme un facteur de désertification rurale et une perte de ressources pour les petits producteurs.

À partir de 2003, l'Amtab organise une **fête annuelle de l'ananas** à laquelle elle convie les différents organismes publics et institutions de Santarém. Elle veut montrer l'enjeu de la production du pôle et de son projet d'agro-industrie pour le développement desquels l'accès à l'énergie et à de meilleures routes est indispensable. Par l'amélioration de cette production, l'association entend favoriser le développement des communautés et arrêter l'avancée du Soja.

En 2005, le **rejet d'un projet d'acquisition de camion** déçoit profondément plusieurs associés qui se **désengagent**. En 2006, une coopérative ayant pour ambition de commercialiser les produits du plateau de Santarém dans la région de Mojui dos campos, puis en 2008, une autre destinée à commercialiser les produits des adhérents de l'Aprusan sont créées.

En 2008, le syndicat de Santarém, l'Aprusan, et l'Emater cartographient des pôles de production qui se caractérisent comme des lieux de forte concentration d'une production

de l'agriculture familiale destiné à la vente dans laquelle des projets de diversification sont lancés.

Puis l'Emater de Santarém généralise l'identification de pôles dans chaque zone dans lesquelles elle travaille et met en place une stratégie d'appui aux APL englobant la **transformation et la commercialisation**. Elle installe une parcelle expérimentale d'ananas en association avec des agrumes et des arbres (Cumaru) et incite les producteurs à utiliser des crédits Pronaf pour réaliser des plantations sur le même modèle (dix associés de l'Amtab utilisent ainsi ce fonds).

L'Emater se concentre sur le renforcement de l'Amtab qui représente peu de producteurs et manque de projets structurants. C'est ainsi que l'Emater pousse la création d'un groupe de femmes lié à l'Amtab, qui suit des cours d'artisanats. En 2009, grâce à l'action de l'Amtab, le pôle d'ananas, considéré comme prioritaire, reçoit **l'énergie**. Enfin, en 2010, les coopérateurs de l'Aprusan vendent des ananas via le programme de cantines scolaires de la municipalité, piloté par secrétariat de l'éducation. C'est à cette même période que le projet de l'Aprusan de construction d'une agro-industrie aboutit enfin.

Ainsi quelques points de contexte sont importants à relever

- Colonisation récente par une population d'émigrés du Nordeste
- Mécanisme de vente directe
- Présence du Soja et phénomène d'exode rural

Qu'est ce qu'il faut faire pour que ça change, pour aller plus loin, généraliser les pratiques ?

Le courage politique !

Les initiatives individuelles qui deviennent localement collectives, ne peuvent être généralisées sans intervention publique (nationale ou locale). Cela tient à l'histoire institutionnelle française, mais aussi à l'outil formidable qu'est l'action publique et les services publics (exemple : chemin de fer sans initiative publique ? électricité ? santé ?). action par réglementation ou convention).

Et en matière agricole, le courage politique doit aussi se manifester au niveau communautaire (européenne) → réforme de la PAC en cours.

Le Parlement européen adopte la réforme de la PAC

Le Parlement européen a donné mercredi son feu vert à la réforme de la politique agricole commune qui se traduira pour **la période 2014-2020 par une baisse des subventions aux plus grandes exploitations et des exigences environnementales accrues**. C'est aussi la première fois, en vertu du traité de Lisbonne, que le Parlement est invité à légiférer, conjointement avec les gouvernements, sur une politique qui pèse encore **50 milliards d'euros annuellement, soit 41 % de son budget**. **Les négociations ont duré trois ans**.

La réforme vise à rendre plus simple et plus juste la **méthode de répartition des paiements directs, des subventions qui viennent soutenir les exploitations indépendamment des volumes de production et qui représentent les trois quarts du budget de la PAC**. Le montant des **aides directes**, qui est encore basé sur des références historiques de production, donnant un avantage aux exploitations les plus productives, devrait être calculé à l'avenir proportionnellement à la surface exploitée. Toutefois, la possibilité laissée aux États de

privilégier d'autres méthodes, comme l'abandon des propositions les plus radicales de la Commission, a fait réagir les Verts, opposés au consensus régnant entre les principaux groupes politiques. "Le Parlement européen a suivi la volonté du Conseil européen de renationaliser la PAC. L'Europe a sabordé la seule politique commune que nous avons réussi à mettre en place en permettant aux États membres d'imposer les mesures les moins contraignantes pour l'agro-industrie", a dit José Bové.

Promouvoir une agriculture plus "verte"

Certains pays, dont la France, pourront lier 15 % des subventions directes au niveau de production dans certaines régions pour tenir compte des contraintes naturelles spécifiques subies par les agriculteurs. Les grandes exploitations risquent de perdre jusqu'à 40 % de leurs subventions dans certains cas, mais les pays membres ont la possibilité de limiter la perte à 30 %. En outre, les exploitants recevant plus de 150 000 euros subiront un écrêtement de 5 % des sommes qui leur sont dues au-delà de ce niveau. En contrepartie, les jeunes agriculteurs bénéficieront de paiements majorés de 25 % pour un maximum de 100 hectares. Les députés ont insisté pour que de grands propriétaires fonciers, tels que des aéroports ou des terrains de sport, ne soient plus éligibles aux aides européennes, sauf à prouver que l'agriculture représente une part importante de leurs revenus.

Enfin, au nom de la promotion d'une agriculture plus "verte", **le versement de 30 % des aides directes sera lié, à partir de 2015, à des actions environnementales telles que diversification des cultures, maintien de prairies permanentes et de "surfaces d'intérêt écologique" comme des jachères.** La réforme prévoit encore l'abolition des quotas de production de sucre à partir de 2017. La volonté de la Commission d'imposer un plafond aux aides directes ou d'aller vers une convergence du niveau des aides perçues dans les différents États membres s'est en revanche heurtée à une absence de consensus.